

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES

ARRONDISSEMENT D'OLORON-STE-MARIE

C O M M U N E D E C A R D E S S E

Date convocation : 04/01/2007

Date affichage : 04/01/2007

SEANCE EXTRAORDINAIRE du 6 JANVIER 2007

Nbre conseillers

en exercice : 10

Présents : 7

Qui ont pris part à

la délibération : 7

PRESENTS : Mme PUYO, Maire, MM. RIQUE-LURBET, PERROCHAUD, adjoints, LAFFARGUE, SORLI, Mmes GUILHEM-BOUHABEN, BORDIER, M. LAVIE (décédé).

Absents excusés : M. POUYEYS (procuration à RIQUE-LURBET).

Absents : M. RUITORT-LAPIQUE, Mme HOURIE-CLAVERIE.

Secrétaire de séance : Mme BORDIER.

OBJET : RESTRUCTURATION DU BATIMENT MAIRIE-ECOLE-LOGEMENTS

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune dispose d'un bâtiment communal dans lequel sont regroupés l'école, la mairie et un logement et qu'il est nécessaire de restructurer l'ensemble en séparant les fonctions actuellement très imbriquées.

Elle ajoute qu'elle a décidé de confier le soin au Service Technique Intercommunal de l'Agence Publique de Gestion Locale d'établir le dossier technique correspondant et que celui-ci a évalué la dépense subventionnable à :

- **179 176.00 € H.T.** pour l'aménagement d'une salle de classe neuve avec restructuration du préau existant en **première phase**,
- **316 391.28 € H.T.** pour le réaménagement des services de la mairie dans l'ancienne école en **deuxième phase**,
- **184 817.56 € H.T.** pour l'aménagement de deux logements à l'étage en **troisième phase**.

Il convient maintenant de déposer ce dossier auprès de l'Etat et du Département pour l'obtention éventuelle de subventions correspondant à ce type de projet.

Le Conseil Municipal, après avoir consulté le dossier, entendu Mme le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré,

- DECIDE d'approuver le dossier présenté par le Service Technique Intercommunal de l'Agence Publique de Gestion Locale,
- DECIDE de solliciter de l'Etat et du Département le maximum de subventions possible pour ce type d'opération.
- PRECISE que le financement de cette opération pourrait être réalisé en complément sur fonds libres et sur emprunt.

OBJET : REMPLACEMENT du PERSONNEL de SERVICE à l'ECOLE

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que Charlotte LEMBEYE doit subir une intervention chirurgicale, elle sera donc en congés maladie à compter du 29 janvier 2007. Il faut donc pourvoir à son remplacement pour une période de 4 semaines.

Elle propose au Conseil Municipal d'embaucher une personne pour s'occuper de la cantine avec un contrat à durée déterminée allant du 29 janvier 2007 au 20 février 2007. Le temps de travail pourrait être de 3 heures par jour scolaire et la rémunération serait basée sur le SMIC actuellement 8.21 € de l'heure.

Elle demande à l'Assemblée de bien vouloir formuler un avis.

Où l'exposé de son Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE l'embauche d'une personne pour pourvoir au remplacement de Mme LEMBEYE.
- INDIQUE que le remplacement débutera le 29 janvier 2007 pour s'achever le 20 février 2007 et que la rémunération sera de 8.27 € par heure pour un temps de travail de 3 heures par jour scolaire.
- AUTORISE Mme le Maire à signer le contrat à intervenir entre les parties.

Le Maire,